



## TRANSMISSION D'ACTES D'ETAT CIVIL DU GUATEMALA EN SUISSE

Tous les actes doivent être présentés en original et doivent datés de moins de 6 mois. Au Guatemala, le *Registro Nacional de las Personas (RENAP, [www.renap.gob.gt](http://www.renap.gob.gt))* est responsable de l'Office d'état-civil. **Tous les actes émis par le RENAP électroniquement doivent être authentifiés par le RENAP et apostillés par le Ministère des Relations Extérieures du Guatemala. Les services d'apostille doivent être commandés en ligne à la page suivante : <https://apostilla.minex.gob.gt>.** Tout document notarial doit avoir ses « pases de ley » (Archivo de Protocolos del Organismo Judicial) et être muni d'une apostille. La transmission des actes en Suisse est normalement un service gratuit. Cependant, en fonction de la nationalité de la mère, du père ou du conjoint, d'autres vérifications d'actes peuvent être requises et engendrer des coûts.

### Naissance d'un enfant de parents mariés

- Certificat de naissance.

### Naissance d'un enfant de parents non-mariés

- Certificat de naissance.
- Inscription de la naissance dans le registre (*Informe o Inscripción de nacimiento*) avec la date de l'inscription et les données du père biologique.

#### De la mère étrangère/du père étranger:

- Certificat de naissance.
- Si le partenaire est divorcé ou veuf : certificat de divorce et la sentence ferme du divorce, ou l'acte de décès.
- Déclaration de domicile et d'état-civil, les deux au moment de la naissance de l'enfant, sous serment (auprès d'un notaire publique).
- Copie du passeport et du DPI (*Documento Personal de Identificación*).

### Mariage au Guatemala

- Certificat de mariage.

#### De la conjointe étrangère/du conjoint étranger:

- Certificat de naissance.
- Si le/la conjoint/e est divorcé/e ou veuf/ve : certificat de divorce et la sentence ferme du divorce, ou l'acte de décès.
- Déclaration de domicile et d'état-civil, les deux avant le mariage, sous serment (auprès d'un notaire publique).
- Copie du passeport et du DPI.

### Divorce

- Certificat de divorce.
- La sentence ferme du divorce établie par le juge correspondant. Dans le cas où des enfants sont nés dans le mariage et qu'ils sont à ce moment encore mineurs, la sentence doit indiquer lequel des deux parents détient l'autorité parentale.

### Décès

- Acte de décès.



## PREPARATION DE MARIAGE EN VUE D'UN MARIAGE EN SUISSE

- Les actes doivent datés de moins de 6 mois et doivent être apostillés par le Ministère des Relations Extérieures du Guatemala. Les services d'apostille doivent être commandés en ligne à la page suivante : <https://apostilla.minex.gob.gt>.
- Chaque document doit être accompagné d'une photocopie.
- **LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.**
- Compléter et soumettre le formulaire "Demande en vue du mariage".
- Compléter le formulaire "Déclaration relative aux conditions du mariage". Le remplissage et la légalisation de ce formulaire se fait à l'Ambassade sur rendez-vous.

### Du citoyen ou de la citoyenne du Guatemala:

- Copie du passeport et du DPI.
- Certificat de naissance; établi par le Registre Civil (RENAP).
- Déclaration de domicile, sous serment. Il faut établir une déclaration personnelle sous serment auprès d'un notaire public mentionnant son adresse de domicile et l'état civil.
- Si le partenaire est divorcé :  
Certificat de divorce du RENAP et la sentence ferme du divorce. Dans le cas où des enfants sont nés dans le mariage et qu'ils sont à ce moment encore mineurs, la sentence doit indiquer lequel des deux parents détient l'autorité parentale.
- Si le partenaire est veuf :  
Acte de décès; établi par le Registre Civil (RENAP).

### De la part de la personne en Suisse :

- Citoyen/ne suisse : copie du passeport.
- Étranger/ère : copie du passeport et du permis de résidence en Suisse.

Les frais pour les démarches de préparation du mariage s'élèvent à **CHF 230.-** et doivent être réglés en espèces selon le taux des émoluments en vigueur en CRC au moment du dépôt du dossier à l'Ambassade.

### **ATTENTION:**

Dans le cas où l'époux/l'épouse étranger/ère souhaite rester en Suisse après le mariage et y résider, une demande de visa D doit être soumise en même temps que le dépôt des documents d'état civil.

Démarches du visa D de longue durée : compléter et signer 3 fois le formulaire de demande de visa D ([Formulaire Visa D](#)) et les soumettre avec 3 photos et un extrait du casier judiciaire apostillé. Les frais de **CHF 88.-** doivent être réglés en espèces en CRC au moment du dépôt du dossier à l'Ambassade.

Si le/la partenaire en Suisse est étranger/ère avec un permis de résidence, le/la requérant/e doit aussi soumettre une preuve de la maîtrise de la langue du futur lieu de résidence (minimum niveau A1, oral). Alternativement, il/elle peut soumettre la confirmation de l'inscription à un cours pour atteindre ce niveau.

**Le processus complet jusqu'à la réception d'une autorisation de séjour en Suisse dure entre 8 à 10 semaines.**